



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 février à 18 heures 08, les membres composant le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 2 février 2023, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

**NUMERO ET OBJET DE LA DELIBERATION : C2023/02/09 – FINANCES - Rapport sur les orientations budgétaires du budget pour l'exercice 2023**

**NOMENCLATURE DE L'ACTE : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires– 7.1.1 Débat d'orientations budgétaires**

Le nombre de conseillers en exercice est de 73.

**ETAIENT PRESENTS :**

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, MME BELLARD, MME BONNIER, MME CAHEN, M. CLEMENT, M. COMTE, MME CORNET-RICQUEBOURG, MME DE BEAUVAL, M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, MME DEFRANOUX, M. DENIZIOT, M. FORTIN, MME FOUASSIER, M. GALEY, MME GENDARME, M. GILLE, M. GRANDCLEMENT, M. GUILLET, MME HOVNANIAN, M. KNUSMANN, MME LAKE-LOPEZ, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE (à partir de 18h47), M. LEFEVRE (à partir de 19h05), M. LESCOEUR, MME LUCCHINI, M. MARAVAL, M. MARQUEZ, M. MARSEILLE, M. MATHIOUDAKIS, M. MAUVARIN, MME MILLAN, M. MOSSE (à partir de 19h05), M. ROCHE, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE, MME SHAN, M. SIOUFFI, MME SZABO, MME TILLY, MME VAN WENT, M. VATZIAS, MME VEILLET, MME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. BAVIERE par M. MARQUEZ, M. BES par M. MAUVARIN, MME BOMPAIRE par MME VAN WENT, MME DE PAMPELONNE par MME ANDRE-PINARD, MME GODIN par MME LAVARDE (à partir de 18h47), M. GUILCHER par M. KNUSMANN, M. LEJEUNE par M. LESCOEUR, M. LOUAP par MME CORNET-RICQUEBOURG, M. RIGONI par MME MILLAN

**ETAIENT EXCUSES :**

M. DAOULAS, M. DUBOIS, M. GAUDUCHEAU, M. GIAFFERI, MME GODIN (jusqu'à 18h47), MME LAVARDE (jusqu'à 18h47), M. LEFEVRE (jusqu'à 19h05), MME LETOURNEL, M. MOSSE (jusqu'à 19h05), MME RINAUDO

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROCHE**

**PUBLICATION PAR MISE EN LIGNE ET AFFICHAGE : 10 février 2023**

# ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

## SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023

N° C2023/02/09 DF/AG

**OBJET : FINANCES – Rapport sur les orientations budgétaires du budget pour l'exercice 2023**

---

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent présenter dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations générales, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce débat constitue une formalité substantielle de notre procédure budgétaire.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que l'assemblée délibérante doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique. Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de fournir des indications utiles pour la préparation du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire, annexé à la présente délibération, servira de support au débat dans le cadre de la préparation des budgets primitifs de l'établissement public territorial pour l'exercice 2023 : budget principal, budget annexe de l'assainissement, budget annexe « Opération d'aménagement transférée par la ville de Boulogne-Billancourt », budget annexe « Opérations d'aménagement transférées par la ville d'Issy-les-Moulineaux », et budget annexe « Opérations d'aménagement transférées par la ville de Meudon ».

### LE CONSEIL DE TERRITOIRE

**Entendu cet exposé ;**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**VU** l'avis de la commission « Finances, innovation et numérique » en date du jeudi 2 février 2023 ;

**CONSIDERANT** que l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest compte parmi ses communes membres au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu'il convient en conséquence de présenter un rapport d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Accusé de réception en préfecture 092-200057974-20230208-C2023-02-09-DE Date de télétransmission : 22/02/2023 Date de réception préfecture : 22/02/2023
--

Le rapporteur entendu ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**PREND ACTE** du rapport sur les orientations budgétaires du budget de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'exercice 2023.

**Adopté à l'unanimité (2 abstentions : M. LESCOEUR et M. LEJEUNE par pouvoir)**

Mmes et MM. les Membres présents ont signé après lecture  
Pour extrait conforme

Le Président de l'établissement public territorial



Pierre-Christophe BAGUET  
Maire de Boulogne-Billancourt

1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine



Secrétaire de séance

Bernard ROCHE  
Conseiller territorial  
Conseiller municipal délégué de Vanves